

RÉUNION D'ABIDJAN

6^e Session du groupe intergouvernemental sur le bananier

R.M. CADILLAT

Cette session s'est tenue au Palais des Congrès d'Abidjan (République de Côte d'Ivoire) du 29 avril au 3 mai 1975. Antérieurement, du 21 au 26 avril, le sous-groupe des Exportateurs avait tenu sa réunion, faisant suite à celle de Bogota.

Le sous-groupe des Statistiques, élément de base, avait procédé dans la journée du 28 à l'examen de la situation du commerce mondial de la banane pour les années 1973/74, aux prévisions pour l'année en cours, et à l'établissement de la conjoncture à moyen terme (1978).

Les délégués et observateurs présents étaient au nombre de 133. Ceux des 19 pays producteurs-exportateurs et des 12 pays importateurs représentaient 95,3 p. cent du total mondial exporté, et un peu moins de 80 p. cent de celui importé. Il y avait cinq délégués des Communautés économiques européennes, deux de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED-UNCTAD), deux de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT/AGAC), un représentant de la Banque mondiale, un représentant de l'Organisation des pays américains (OAS/OEA), un représentant de l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB/UBEC), et le Secrétariat du groupe intergouvernemental de la F.A.O.

La session a été ouverte par M. VITON, représentant le Directeur général de la F.A.O., comme il avait ouvert la réunion du sous-groupe des exportateurs. Il remercia chaleureusement le Gouvernement de la Côte d'Ivoire de son invitation à tenir la réunion à Abidjan, et, en particulier, M. le Ministre de l'Agriculture SOWADOGO, et M. le Ministre du Commerce SERI GNOLEBA, qui sera élu à l'unanimité Président du groupe intergouvernemental, alors que pour le sous-groupe des exportateurs, ce fut le Directeur général de la COFRUCI, M. KOFFI N'GUESSAN.

C'est à la COFRUCI, dont le Président est M. EBAGNIT-CHIE, que les délégués doivent l'excellente organisation de cette session, les visites de plantations, de stations d'emballage, d'installations portuaires et de chargement de navires bananiers.

SOUS-GROUPE DES EXPORTATEURS

Selon l'ordre du jour, les Vice-Présidents élus furent MM. F. CORDERO G. (Costa-Rica), et R. JUATAS HERMANDO (Philippines). C'était la troisième session de ce sous-groupe créé à Brême. Il s'était réuni pour la première fois en mai 1974 à Rome, à une période où les prix pour les pays exportateurs étaient en forte baisse, alors que les coûts de production, en particulier, les engrais, l'emballage, le transport avaient augmenté dans de fortes proportions, et continuent à croître. Il fallait mettre au point des mesures d'urgence pour améliorer la situation. Entre pays exportateurs, il y avait des divergences dans les mesures à envisager et à prendre. Le sous-groupe avait recommandé au Directeur général de créer un groupe de travail restreint pour définir les moyens devant redresser la situation et pour rechercher les possibilités de coordonner les politiques d'exportation, l'amélioration des accès aux marchés, l'inclusion de la banane dans le système généralisé des préférences, sans oublier l'augmentation des ventes, principalement sur de nouveaux marchés.

Le groupe de travail s'est réuni à Bogota du 9 au 13 décembre 1974 (voir compte rendu de cette réunion dans la revue FRUITS, vol. 30, n°3, p. 207). Le document de travail BA/EXPO.WP 74/5 montre que les travaux se sont déroulés dans un esprit de compréhension et de compromis. Le sous-groupe examina et délibéra sur les excellents documents de travail établis par le Secrétariat qui sont une somme de renseignements sur le problème bananier mondial.

Les documents étudiés furent le CCP/BA 75/2 concernant l'évolution du marché en 1974, et les perspectives pour 1973, et le CCP/BA 75/3 : «Propositions pour une action internationale visant à assurer des prix rémunérateurs et équitables, et à améliorer l'accès aux marchés.

Dans le premier, il est indiqué que d'après les estimations préliminaires, le commerce mondial a baissé d'environ 3 p. cent en 1974. Le léger progrès des importations de l'Amérique du nord (+1,7 p. cent) et des pays à économie planifiée (+9,6 p. cent) a été plus que compensé par la baisse des

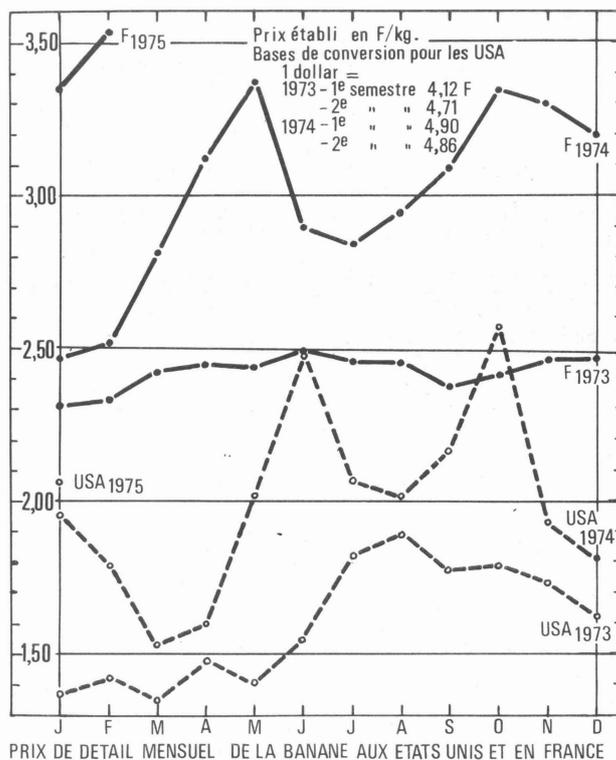
pays développés de l'Europe, moins de 8 p. cent pour les pays membres fondateurs de la C.E.E., moins de 5,5 p. cent pour les nouveaux membres par rapport à 1973. Pour l'ensemble de l'Europe occidentale, -4,9 p. cent. Au Japon, le recul a été de 7,6 p. cent, en Asie l'augmentation a été de 41,2 p. cent ; mais il ne s'agit que de 209.000 tonnes, tonnage légèrement inférieur à celui du Canada, +218.500, mais supérieur de 2.000 tonnes à celui des pays de l'Europe orientale et de l'URSS.

Au cours de cette année 1974 qui fut difficile et délicate pour les pays exportateurs : augmentation continue des coûts, cyclone Fifi en fin d'année qui a frappé durement les pays d'Amérique centrale, et tout particulièrement le Honduras, certes, les prix de gros de la banane à l'importation ont été également en augmentation, mais en valeur réelle constante, les recettes des pays exportateurs ont été en diminution par rapport à 1973, année dont les recettes étaient déjà en diminution par rapport à 1972. Il a été indiqué qu'en 1974, les prix moyens à l'importation en prix courant ont augmenté de 11 p. cent aux États-Unis, de 29 p. cent en Allemagne fédérale, de 15 p. cent en France, de 20 p. cent au Japon. Mais, par contre, les produits chimiques, les emballages, les engrais ont subi une augmentation de l'ordre de 30 à 100 p. cent, plus pour certains pays qui ont annoncé pour les dérivés du pétrole des augmentations de 300 à 400 p. cent, alors qu'en moyenne les salaires progressaient de 25 à 35 p. cent.

Par contre, les prix de détail n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions : 11,8 p. cent aux États-Unis, en Allemagne fédérale de 11,5 à 12,2 p. cent suivant les provenances, en France de près de 24 p. cent, de 23,7 p. cent au Japon, en Angleterre de l'ordre de 21 p. cent. Si les coûts et les salaires ont augmenté de façon notable dans les pays exportateurs, les pays importateurs subissaient également des augmentations, sans oublier celle des frets.

Nous donnons, à titre indicatif, le graphique, que nous avons établi, du prix de détail mensuel de la banane en 1973 et en 1974, aux États-Unis, marché libre, et en France, marché organisé (Sources : Ministère de l'Agriculture des États-Unis, et INSEE, pour la France).

Au cours de cette année, le volume des échanges a diminué, et la commercialisation a subi de sérieux obstacles, consécutivement aux désaccords entre les gouvernements des pays exportateurs et les sociétés exportatrices nationales ou multinationales au sujet de la mise en vigueur des droits à l'exportation selon l'accord de Panama en mars 1974. Les achats, donc, les exportations, furent interrompus totalement pendant près d'un mois et demi au Panama au début de l'été 1974, provoquant une irrégularité, d'où de fortes hausses et fluctuations des prix dans les pays importateurs. L'ordre commençait à se rétablir après aplanissement des difficultés sur les taxes d'exportation. C'est alors que survint le cyclone Fifi, dont les conséquences sur les prix se firent surtout sentir à fin décembre, et dans les premiers mois de cette année 1975. Cette augmentation des prix du premier quart de l'année ne se maintiendra peut-être pas, car, à partir de la fin du premier semestre, l'offre risque d'être abondante et d'exercer une pression sur les prix. D'où l'importance de la situation actuellement favorable pour examiner les mesures à prendre en vue de l'aménagement du marché mondial, ce qui a été l'objet de la discussion du document BA 75/3 précité. Dans celui-ci, après le rappel des tendances passées des prix et des recettes d'exportation,



soit mentionnés les facteurs limitant l'expansion dans les pays importateurs. Il a été reconnu que l'accès au marché ne constitue pas à lui seul la solution aux difficultés que doit affronter l'économie de la banane. Il a été rappelé que certains pays ont réduit les droits au titre du système de préférence généralisé de la CNUCED.

Il a été fait mention du problème posé par les traitements préférentiels de la Communauté économique européenne, ainsi que de celui évoqué consécutivement à l'accord de Lomé, dont le mode exact d'application n'est pas encore connu. D'ailleurs, cet accord ressort du cadre de la C.E.E.

D'après les régimes actuels d'importation et de structure des échanges, on s'aperçoit que les pays producteurs de l'Amérique latine ont fourni en 1973 et 1974 les pourcentages suivants des importations dans la C.E.E. :

en pourcentage	1973	1974
Allemagne fédérale	98,2	98,2
U.E.B.L.	94,1	98
Danemark	93,2	99,5
France	12	2,9
Italie	82,4	84,5
Irlande	96,5	..
Pays-Bas	96,9	98,9
Royaume Uni	15,1	16,7

Ces pourcentages sont certainement légèrement supérieurs. En effet, dans la rubrique «divers» sont comprises les bananes réexportées d'autres pays membres de la C.E.E., dont la provenance n'est pas mentionnée, mais qui sont certainement originaires de pays producteurs d'Amérique latine.

Le sous-groupe eut de nombreux échanges de vue au sujet de la rationalisation des marchés et de l'harmonisation des objectifs d'exportation, l'accès aux marchés ne constituant pas la seule solution pour les pays exportateurs. Le plus important est, de loin, de savoir comment réaliser une expansion équilibrée à des prix rémunérateurs, tout en rationalisant la production devant l'offre pléthorique de ces dernières années et des années futures.

Il fut fait rappel du mémorandum adressé au Secrétariat du groupe au début de l'année 1974 (janvier) par le sous-groupe, après la réunion de Bogota, dont les principales recommandations étaient :

- a) négociation d'un accord international pour améliorer les prix en fonction de la réglementation de l'offre,
- b) réglementation générale des exportations,
- c) coordination des exportations sur les marchés libres, et coordination des arrivages,

entre autres points inscrits dans ce mémorandum, dont l'un était de demander au Secrétariat d'indiquer les différentes façons d'arriver à la réalisation du point a), compte tenu des accords réalisés pour d'autres produits.

Il fut indiqué au sous-groupe les avantages et inconvénients et les réglementations des accords sur le café et le sucre de 1968, sur le cacao de 1972. Pour le café et le cacao, il est fixé un contingent de base minimum, avec accord spécial pour les pays membres dont les exportations n'atteignent pas celui-ci, et sous réserve qu'elles restent inférieures à ce niveau. Pour le sucre, il s'agit de contingent de base pour tous les pays exportateurs, mais avec un distinguo en deux catégories d'exportateurs : petits fournisseurs ou non. Il fut également étudié le fonctionnement de l'accord officieux sur le sisal et le hennequen (*Agave L. fourcroydes*) qui est un système de contingentement avec prix indicatifs et prix objectifs, avec consultations fréquentes entre producteurs et exportateurs, ainsi que l'accord sur le thé : en 1969, une réunion s'est tenue, où 95 p. cent des exportateurs étaient présents, et où il a été question de retrait et de contingentement.

Pour la banane, le problème diffère car il s'agit d'un produit grandement périssable qui ne peut être stocké comme les autres produits faisant l'objet des accords existants.

Le sous-groupe examina de façon approfondie ce qui conviendrait le mieux pour le secteur de la banane : accord officieux ou accord international officiel, qui donne le maximum de souplesse et la faculté d'agir rapidement, et de façon opportune. L'inconvénient de l'approche officieuse est qu'elle se situe uniquement au niveau des producteurs et ne fait intervenir aucun instrument juridique, sa nature relativement limitée quant aux objectifs à atteindre, sans parler de la multiplicité et du manque de clarté des objectifs recherchés avec des notions diverses et parfois contradictoires.

L'accord officieux sur les fibres dures pourrait servir de modèle pour la banane, car il s'agit de contingentements liés à des prix indicatifs ayant l'appui de principe des pays importateurs. Il serait facile de l'adapter à la banane, car, depuis plusieurs années, existe le sous-groupe statistique qui est la base de toute organisation et de toute connaissance pour des quotas, ou contingentements. Il a été examiné si l'accord pourrait être international, régional ou national.

Il fut fait rappel du Consensus des Canaries, et de ce qui

fut adopté gouvernementalement à Bogota, en vue de l'accord à décider, tout en ne perdant pas de vue que les bananes des diverses provenances diffèrent quant aux prix et à la qualité, qu'il est nécessaire pour les fournisseurs bénéficiant d'un traitement préférentiel de se voir garantir leurs débouchés traditionnels.

Au cours de ces échanges de vue et d'opinion, le représentant de l'UPEB rappela l'absolue nécessité d'organiser le marché, d'avoir l'avis des importateurs, la garantie des gouvernements. Sinon, la pression de la situation actuelle en Amérique latine restera une menace.

Le représentant de l'Équateur souligna que ce pays producteur avait pris des mesures pour limiter sa production en fonction de la situation mondiale et de l'inflation. De même, le Costa-Rica a limité sa production aux seules régions les plus profitables. La France a rappelé que, de par son organisation de marché, les tonnages avaient été limités à un tonnage global annuel en fonction du marché, malgré ses possibilités.

A l'unanimité, le sous-groupe des exportateurs a approuvé le rapport rédigé par son comité de rédaction, tenant compte de toutes les considérations étudiées au cours des journées de travail, en fonction de la situation propre aux fournisseurs des marchés libres et des marchés organisés, pour améliorer les accès au marché dans la coordination, ce, dans le cadre des négociations commerciales multinationales, et à l'inclusion des bananes dans le système généralisé des préférences (SGP). Les recommandations présentées au groupe intergouvernemental ont été les suivantes, les pays d'Amérique latine ayant déclaré, de façon explicite, qu'en aucun cas, ils n'entreprendraient des actions susceptibles de nuire aux fournisseurs préférentiels, et d'obtenir l'appui de tous les pays fournisseurs de banane lors des négociations avec les pays importateurs lors des discussions au GATT.

En son point 4 :

Le sous-groupe a approuvé le rapport du groupe de travail (CCP BA/EXPO NP 75/4), et notamment les propositions d'action figurant au paragraphe 20, à savoir que :

I) Des mesures immédiates doivent être prises dans le cadre du groupe intergouvernemental sur la banane en vue de négocier un accord international visant à améliorer les prix de bananes moyennant la réglementation de l'offre destinée aux pays importateurs.

II) Le Secrétariat devra présenter à la prochaine session du sous-groupe des exportateurs un document indiquant les différentes façons de réaliser l'objectif défini à l'alinéa I) ci-dessus, compte tenu de l'expérience en matière d'accords relatifs à d'autres produits et d'ententes plus officieuses sur les produits qui sont en vigueur depuis quelques années.

III) En étudiant un plan éventuel de réglementation générale des exportations, il faudra également accorder une attention particulière aux mesures visant à réglementer les arrivages dans les pays importateurs, car le manque de coordination des arrivages provoque fréquemment des distorsions du marché et des chutes de prix.

IV) A titre de première mesure, il faudra s'occuper de la coordination des exportations sur les marchés libres, bien qu'une étroite coopération doive être maintenue entre les fournisseurs des marchés libres et les fournisseurs préférentiels.

V) Aucun effort ne devra être épargné, dans le cadre des NCM (Négociations commerciales multinationales) et grâce à l'inclusion des bananes dans le SGP (Système généralisé de préférences), pour améliorer l'accès aux marchés, à condition que ces mesures ne risquent pas de compromettre la position de certains pays producteurs.

En ce qui concerne la recommandation (V) du groupe de travail, on a réaffirmé que, conformément au Consensus des Iles Canaries, les mesures visant à faciliter l'accès au marché doivent «tenir pleinement compte de la situation particulière de certains pays peu développés, exportateurs de bananes, et faire en sorte qu'elles ne risquent pas de compromettre la situation de certains pays producteurs».

5. Les représentants des pays d'Amérique latine exportateurs de bananes ont fait un exposé sur l'évolution récente au GATT et dans d'autres instances internationales, où de nouveaux efforts ont été déployés afin d'obtenir pour la banane un traitement plus favorable dans divers pays importateurs développés qui maintiennent d'importants droits ou taxes non discriminatoires, et en certains cas, maintiennent des limitations quantitatives. Ils ont indiqué leur intention de demander aux pays en question de négocier avec eux une réduction de ces restrictions dans le cadre des prochaines négociations du GATT. Ils ont souligné qu'en aucun cas ils n'entreprendront d'action susceptible de nuire aux fournisseurs préférentiels et ils ont formulé l'espoir d'obtenir en conséquence dans leurs négociations avec les pays importateurs au sein du GATT, l'appui de tous les pays exportateurs de bananes.

6. Le sous-groupe a soigneusement passé en revue l'évolution des prix de la banane à l'exportation au cours des dernières années et les perspectives du marché. Il note avec préoccupation que les prix perçus par les pays exportateurs se sont sérieusement détériorés en valeur réelle, ce qui a entraîné de graves répercussions sur les économies des pays exportateurs de bananes. Le sous-groupe a ensuite examiné des propositions d'action internationale visant à garantir des prix rémunérateurs et à faciliter l'accès au marché. De l'avis unanime, la seule manière de garantir de meilleurs prix consiste à aménager le marché dans le cadre d'un accord international sur la banane.

7. Le sous-groupe des exportateurs recommande en conséquence à l'unanimité l'adoption de mesures immédiates, dans le cadre du groupe intergouvernemental sur la banane, pour entreprendre les travaux préparatoires propres à aboutir à la négociation d'un accord international sur la banane. Pour formuler cette recommandation, le sous-groupe a tenu compte :

- de la baisse progressive du prix réel des exportations de la banane qui a contribué à détériorer les termes de l'échange des pays exportateurs ;
- du fait que la principale raison de la baisse des prix réels au cours des années a été manifestement le déséquilibre entre l'offre et la demande ;
- du fait que les recettes provenant des exportations de bananes sont indispensables pour soutenir et aider au développement de l'économie nationale d'un nombre très considérable de pays exportateurs en voie de développement ;
- de ce que, à son avis, seuls un accord international efficace et une coopération totale et effective entre pays exportateurs et pays importateurs peuvent renverser cette situation

défavorable.

8. Le sous-groupe recommande en conséquence qu'un groupe de travail du groupe intergouvernemental sur la banane soit convoqué aussitôt que possible pour préparer le texte d'un projet d'accord qui sera soumis à l'examen du groupe entier. Le projet définitif sera ensuite présenté à une conférence de négociation que convoquera le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le groupe de travail prendra entre autres en considération les objectifs suivants :

- assurer l'équilibre entre l'offre et la demande de bananes, grâce à un mécanisme fondé sur la rationalisation de la production et des exportations en fonction des besoins des marchés ;
- assurer des prix équitables et rémunérateurs pour les producteurs et acceptables pour les consommateurs ;
- assurer aux pays importateurs un approvisionnement régulier en bananes de qualité ;
- promouvoir la consommation de bananes dans les marchés actuels et particulièrement dans de nouveaux marchés ;
- prendre en compte les caractéristiques particulières de la banane et du marché bananier.

Il est convenu à l'unanimité que l'Accord international devra pleinement reconnaître la position des fournisseurs préférentiels au sein de leurs marchés traditionnels, et leur garantir pour l'avenir, les mêmes avantages sur ces marchés que par le passé. Des dispositions spéciales devront également être incluses dans l'accord en faveur des petits exportateurs.

SOUS-GROUPE DES STATISTIQUES

Après avoir élu comme vice-présidents M. AMBS (Allemagne fédérale) et M. GUIGNARD (France), et adopté l'ordre du jour, le sous-groupe, sous la direction de son Président, M. H. PRIESTER (Jamaïque) a procédé à la révision des estimations relatives des exportations et importations en 1974, et a établi les perspectives pour 1975, d'après le travail établi par M. MULHERIN (CCP.BA/ST 75 W.S. 1 et W.S. 2).

A partir des documents de travail et des documents révisés après les indications et rectifications apportées au document de base, nous avons dressé les tableaux 1 et 2.

Pour l'année écoulée, après réajustement de certains chiffres, il ressort qu'il a été exporté 6.743.000 tonnes et importé 6.534.000 tonnes en 1973, et en 1974, 6.469.500 tonnes et 6.472.000 tonnes respectivement.

C'est la première fois que le Sous-groupe constate l'équilibre entre les exportations et les importations, compte tenu, en gros, du décalage entre les exportations de fin d'année arrivant au début de l'année suivante dans les pays importateurs, et de la freinte entre poids départ et poids arrivés.

L'on constate pour les exportations de 1974 une diminution de 4 p. cent par rapport à 1973, et de 16,2 p. cent par rapport aux prévisions faites lors de la réunion de Rome en mai 1974. Mais cette régression s'explique par les conséquences de l'ouragan Fifi qui a frappé les principaux producteurs de l'Amérique latine. Pour les pays d'Amérique centrale, la régression a été de 17,1 p. cent (24,7 p. cent pour le Honduras), et pour les seuls pays de l'UPEB de 12,2

TABLEAU 1 - Exportations en 1973 et 1974, prévisions en 1974 et 1975 (en 000 tonnes).

Comparaisons entre les réalisations de 1974 et de 1973 (A) entre les réalisations et les prévisions de 1974 (B) entre les prévisions de 1975 et les réalisations de 1974 (C) (en p. cent).

	1973	1974		1975	A	B	C
	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions			
AFRIQUE	432,7	477	439	483	+1,4	- 8,0	+10,0
Cameroun	64,5	75	74	80	+14,7	-13,0	+8,1
Côte d'Ivoire	131,4	160	157	162	+10,7	- 1,6	+2,9
Éthiopie (a)	10,0	10	10	10	=	=	=
Guinée (a)	10,0	10	5	5	-50,0	-50,0	=
Madagascar	6,6	10	6	6	=	-40,0	=
Portugal	88,0	80	80	92	-9,9		+15,0
Somalie	115,2	125	107	125	-6,3	-14,1	+16,0
Autres	7,0	7	-	-			
AMÉRIQUE CENTRALE ET DU NORD	2.914,8	3.076	2.415	2.387	-17,1	-21,5	-1,1
Belize	-	6	-	8			
Costa Rica (a) (1)	1.178,5	1.078	967	989	-17,0	-10,2	+2,2
Guatemala (1)	220,0	235	250	267	+13,6	+6,3	+6,8
Honduras (1)	850,0	982	640	418	-24,7	-34,8	-34,6
Mexique	3,0	15	2	10	-33,3	-33,3	+40,0
Nicaragua	105,0	105	113	120	+7,6	+7,6	+6,2
Panama (1)	536,3	605	419	545	-21,8	-30,2	+30,0
République dominicaine	22,0	50	24	30	+9,0	-52,0	+25,0
Total UPEB	2.971,8	3.220	2.608	3.071	-12,2	-21,4	+17,7
AMÉRIQUE DU SUD	1.749,4	2.168	1.883	2.076	+7,6	-13,0	+10,2
Brésil	138,5	150	156	175	+12,6	+4,0	+12,1
Colombie (1)	187,0	320	332	408	+77,5	+3,7	+22,8
Équateur	1.391,1	1.650	1.357	1.450	-2,4	-17,7	+6,8
Surinam	29,8	45	35	40	+18,6	-22,2	+14,2
Vénézuéla	3,0	3	3	3			
ANTILLES	470,6	550	489,5	535	+4,0	-10,0	+9,2
France (DOM)	264,2	345	305	325	+15,4	-11,5	+6,5
dont Guadeloupe	114,2	145	118	130	+3,3	-18,6	+10,1
Martinique	150,0	200	187	195	+24,6	-6,4	+4,2
Jamaïque	109,4	85	72,5	90	-33,7	-14,7	+24,1
Windward Islands	97,0	120	112	120	+15,4	-6,6	+7,1
ASIE	768,9	1.014	844	934	+9,8	-16,7	+10,6
Chine (Formose)	250,0	240	160	160	-36,0	-34,0	
Inde	8,0	8	(a) 8	6			-25,0
Israël (a)	0,6	1	1	1	+66,0		
Jordanie (a)	0,9	1	1	1	+11,0		
Liban (a)	9,0	9	9	9			
Malaisie (a)	20,0	20	20	22			+10,0
Pakistan	0,6	1	1	1			
Thaïlande	12,0	12	12	12			
Viet-Nam	2,0	2	2	2			
Philippines	465,8	720	630	720	+35,0	-12,5	+14,2
EUROPE	400,9	420	388	390	-4,3	-7,6	+0,5
Espagne (Canaries)	380,9	400	368	365	-3,3	-8,0	-0,8
Portugal (Madère)	20,0	20	20	25			+25,0
Océanie	5,3	9,5	11	12	+107,5	+15,7	+9,0
Iles Cook	1,4	1,5	2	2	+42,8	+33,0	
Iles Fidji		0,5	1	2		+100	+100
Iles Samoa	1,4	3	5	5	+25,7	+66,6	
Iles Tonga	2,5	4,5	3	3	+20,0	-33,3	
TOTAL MONDIAL	6.742,7	7.714,5	6.469,5	6.817	-4,1	-16,2	+5,3

(a) estimations

(1) pays membres de l'UPEB.

TABLEAU 2 - Importations en 1973 et 1974, prévisions en 1974 et 1975 (en 000 tonnes).
Comparaisons entre les réalisations de 1974 et de 1973 (A) entre les réalisations et les prévisions de 1974 (B)
entre les prévisions de 1975 et les réalisations de 1974 (C) (en p. cent).

	1973 réalisations	1974 prévisions réalisations		1975 prévisions	A	B	C
AFRIQUE	82,6	91	94	108	+13,8	+3,2	+14,8
Algérie	10,6	15	13	15	+22,6	-13,3	+15,3
Lybie	25,0	27	27	30	+8,0	=	+11,1
Maroc	29,5	30	30	35	+1,6	=	+16,6
République Afrique du sud	7,0	7	13	15	+85,7	+85,7	+15,3
Tunisie	3,9	5	4	5	+2,5	-20,0	+25,0
Autres	6,6	7	7	8	+6,0	=	+14,2
AMÉRIQUE DU NORD	1.963,9	1.971	2.016	1.996	+2,6	+2,3	-1,0
Canada	214,9	190	219	220	+1,9	+15,2	+0,4
États-Unis	1.743,0	1.774	1.791	1.770	+2,7	+0,9	-1,1
Autres	6,0	7	6	6	=	+14,2	=
AMÉRIQUE DU SUD	204,2	227	191	199	-6,4	-15,8	+4,2
Argentine	133,1	140	120	120	-9,8	-14,2	=
Chili	55,8	70	54	60	-3,2	-22,8	+11,1
Pérou	2,0	2	2	2	=	=	=
Uruguay	13,3	15	15	17	+12,7	=	+13,3
ASIE	1.107,1	1.149	1.117	1.270	+0,9	-2,7	+13,7
Arabie Saoudite	40,0	40	45	60	+12,5	+12,5	+33,3
Hong-Kong	24,5	25	25	25	+27,5	=	+33,0
Irak	8,0	10	10	20	+25,0	=	+100,0
Iran	20,0	-	75	100	-	-	-
Japon	931,1	950	875	930	-6,0	-7,8	+6,2
Koweït	22,0	22	25	40	+13,6	+13,6	+60,0
République populaire de Chine	15,0	40	4	15	-73,3	-90,0	+275,0
Singapour	24,5	25	25	25	=	=	=
Syrie	7,0	7	13	25	+85,7	+85,7	+92,3
Autres	15,0	30	20	30	+33,3	-33,3	+50,0
EUROPE	3.140,5	3.092,5	3.013	3.051	-4,0	-2,5	+1,2
<i>C.E.E.</i>	<i>2.103,8</i>	<i>1.997</i>	<i>1.978</i>	<i>1.989</i>	<i>-6,0</i>	<i>-1,0</i>	<i>+0,5</i>
Allemagne fédérale	676,0	580	589	610	-12,8	+1,5	+3,5
Angleterre	304,5	301	304	303	=	+0,9	-0,3
U.E.B.L.	94,2	90	88	85	-6,5	-2,2	-3,4
Danemark	45,6	41	37	36	-18,8	-9,7	-2,7
France	480,5	500	490	485	-1,9	-2,0	-1,0
Irlande	29,0	25	32	30	+10,3	+28,0	-6,2
Italie	352,7	350	318	330	+10,0	-9,1	+3,7
Pays Bas	121,2	110	120	110	-1,0	+9,0	-8,3
<i>A.E.L.E.</i>	<i>401,9</i>	<i>394,5</i>	<i>375</i>	<i>380</i>	<i>-6,6</i>	<i>-5,0</i>	<i>+1,3</i>
Autriche	73,9	71	64	65	-13,3	-9,8	+1,5
Finlande	40,3	36	41	39	+1,7	+13,8	-4,8
Islande	3,0	3	-	-	-	-	-
Norvège	42,9	40	40	40	-6,3	=	=
Portugal	87,0	95	86	94	-1,1	-9,4	+9,3
Suède	83,1	80	75	78	-9,7	-6,2	+4,0
Suisse	71,7	69,5	69	64	-3,3	-0,7	-7,2
<i>Autres pays d'Europe occidentale</i>	<i>445,9</i>	<i>483</i>	<i>446</i>	<i>450</i>	<i>=</i>	<i>-7,6</i>	<i>+0,8</i>
Espagne	375,2	390	362	355	-3,5	-7,1	-2,0
Grèce	2,9	10	3	15	+3,4	-70,0	+400,0
Malte	3,0	3	3	3	=	=	=
Yougoslavie	64,8	80	78	77	+20,3	-2,5	-1,2
<i>Europe de l'Est</i>	<i>188,9</i>	<i>218</i>	<i>214</i>	<i>232</i>	<i>+13,2</i>	<i>-1,8</i>	<i>+8,0</i>
Allemagne est	100,0	100	100	110	=	=	+10,0
Bulgarie	2,2	6	2	3	-9,0	-66,6	+50,0
Hongrie	14,0	14	8	15	-42,8	-42,8	+87,3
Pologne	17,2	21	22	22	+27,9	-4,7	=
Roumanie	3,0	5	2	2	-33,3	-60,0	=
Tchécoslovaquie	42,2	50	55	58	+30,0	+10,0	+5,4
U.R.S.S.	10,3	22	25	22	+142,7	+13,6	-12,0
OCÉANIE	36,0	41	41	50	+13,8	=	+21,9
Nouvelle Zélande	36,0	41	41	50	+13,8	=	+21,9
TOTAL MONDIAL	6.534,3	6.571,5	6.472	6.674	-2,4	-2,0	+3,1

p. cent, par rapport aux prévisions de Rome, elle a été de 21,1 p. cent (34,8 p. cent pour le Honduras, pays le plus touché) et 21,1 p. cent pour les pays de l'UPEB.

Certes, l'incidence des pertes ne s'est fait sentir qu'en fin d'année, mais il y a eu aussi celle consécutive à l'interruption des exportations lors des différends sur les taxes à l'exportation.

La diminution du volume des exportations n'a peut-être pas été aussi sensible qu'elle aurait pu être, en effet, les pays d'Amérique centrale qui représentaient 43,2 p. cent des exportations mondiales en 1973 n'en représentaient plus que 37 p. cent en 1974, et ceux de l'UPEB, 44 p. cent en 1973, n'en ont plus représenté que 40 p. cent en 1974. C'est que d'autres zones productrices ont été en augmentation : Afrique +1,4 p. cent, Amérique du sud, 7,6 p. cent, Antilles, +4 p. cent, Asie +9,8 p. cent.

La colonne B des tableaux montre le pourcentage différentiel entre les prévisions de mai 1974 et les réalisations de l'année 1974, ce pourcentage est bien supérieur pour les exportations que pour les importations (-3 p. cent globalement).

Pour les importations (tableau 2), avec un total mondial de 6.472.000 tonnes, l'année 1974 est en régression de 2 p. cent sur 1973 (6.534.000 tonnes). Tous les pays d'Europe occidentale, à l'exception de la France, +1,9 p. cent, de l'Irlande, +10,3 p. cent, de la Finlande, +1,7 p. cent, de la Yougoslavie, +20,3 p. cent, sont en régression sur 1973. Avec 2.799.000 tonnes, ils représentent 43,9 p. cent des importations. Le Canada et les États-Unis, avec 2.016.000 tonnes représentent 31,6 p. cent. En 1973, les pourcentages étaient réciproquement de 45,1 et 30 p. cent.

En 1974, la C.E.E. a importé 6 p. cent de moins qu'en 1973, les pays de l'A.E.L.E. 6,6 p. cent, les autres pays de l'Europe occidentale ont importé un tonnage identique.

Par contre, l'Amérique du nord a augmenté ses importations de 2,6 p. cent, l'Asie de 0,9 p. cent, les pays de l'Europe orientale de 13,2 p. cent, compensant un peu la régression des importations de l'Europe occidentale et de l'Amérique latine (-6,4 p. cent).

D'ailleurs, on constate d'après le tableau 3 : «Consommation par tête et par an, comparaison 1974/1973» qu'il y a également diminution pour les mêmes pays. Le pourcentage de diminution de la consommation par habitant est plus fort que celui des importations totales (ainsi, par exemple, Allemagne fédérale : consommation/habitant, -13 p. cent, importations totales, -12,8 p. cent ; Japon : consommation/habitant, -7,1 p. cent, importations totales, -6 p. cent).

Certes, si les ruptures d'approvisionnement ont pu avoir une incidence sur le volume des importations, il y a aussi, et pour une large part pensons-nous, la situation économique et l'inflation.

Dans ce même tableau 3, nous donnons à titre de comparaison pour les pays de la C.E.E., pour lesquels nous avons les chiffres officiels des importations d'oranges, mandarines, clémentines et satsumas, la diminution de la consommation par habitant en 1974 par rapport à 1973. On voit que les pourcentages sont bien supérieurs à ceux de la banane. Ainsi en France, il y a une régression de 7,3 p. cent alors que la consommation de bananes a augmenté ; pour l'Allemagne fédérale, le taux de régression est comparable pour les agrumes et la banane : 12,7 p. cent. Il n'y a eu augmentation de la consommation d'agrumes qu'aux Pays-Bas, 2,5 p. cent. Il est à noter que pour ces fruits il n'y a pas eu de conditions atmosphériques défavorables comme pour la banane.

D'après les données statistiques qui précèdent, nous avons établi la liste des pays exportateurs et importateurs, par ordre décroissant d'importance, en 1974. Nous donnons, à titre de comparaison, la liste de 1973 :

Pays exportateurs			Pays importateurs		
Classement 1974	000 tonnes *	Classement 1973	Classement 1974	000 tonnes ***	Classement 1973
1. Équateur	1.357	1	1. États-Unis	1.791	1
2. Costa Rica	967	2	2. Japon	875	2
3. Honduras	640	3	3. Allemagne féd.	589	3
4. Philippines	630	5	4. France	490	4
5. Panama	419	4	5. Espagne	362	5
6. Espagne	368	6	6. Italie	318	6
7. Colombie	332	10	7. Angleterre	304	7
8. France	305	7	8. Canada	219	8
9. Guatemala	250	9	9. Argentine	120	9
10. Chine			10. Pays-Bas	120	10
(Formose)	160	8	11. Allemagne dém.	110	11
11. Côte d'Ivoire	157	12	12. U.E.B.L.	88	12
12. Brésil	156	11	13. Portugal	86	13
13. Windward Islands	112	15	14. Yougoslavie	78	17
14. Somalie	107	13	15. Iran	75	14
15. Jamaïque	72,5	14	16. Suède	75	
			17. Suisse	69	16
			18. Autriche	64	15
			19. Tchécoslovaquie	55	21
			20. Arabie Saoudite	45	23
			21. Finlande	21	22
			22. Norvège	40	20

* - exportées en 1974

** - importées en 1974

TABLEAU 3 - Consommation de bananes par habitant et par an en 1974 et 1973 (A) (en kg).

Pour les pays de la CEE, comparaison avec la consommation d'oranges, mandarines, clémentines, satsumas (B) (en kg)

	A			B		
	1974	1973	%	1974	1973	%
EUROPE						
<i>C.E.E.</i>						
Allemagne fédérale	9,496	10,909	- 13	13,358	15,312	- 12,7
Angleterre	*5,423	5,444	- 0,3	7,693	8,646	- 11
U.E.B.L.	*8,782	9,296	- 5,5	18,020	22,165	- 18,7
Danemark	7,215	9,066	- 20,4	8,084	8,906	- 9,2
France	9,364	9,243	+ 1,3	15,610	16,849	- 7,3
Irlande	10,355	9,570	+ 8,2	4,200	4,270	- 1,6
Italie	5,744	6,425	- 10,6	-	-	-
Pays-Bas	8,622	9,023	- 4,4	23,546	22,952	+ 2,5
<i>A.E.L.E.</i>						
Autriche	8,476	9,827	- 13,7			
Finlande	8,817	8,685	+ 1,5			
Norvège	9,949	10,833	- 8,3			
Portugal	*10,046	10,163	- 1,1			
Suède	9,191	10,212	- 10,0			
Suisse	*10,714	11,150	- 4,0			
<i>Autres pays d'Europe occidentale</i>						
Espagne	10,278	10,763	- 4,5			
Grèce	*0,328	0,319	+ 2,8			
Yougoslavie	3,721	3,019	+ 20,3			
<i>Europe de l'Est</i>						
Allemagne Est	*5,875	5,873	=			
Bulgarie	0,250	0,255	- 9,8			
Hongrie	0,764	1,344	- 43,1			
Pologne	0,653	0,515	+ 26,7			
Roumanie	0,095	0,144	- 34,0			
Tchécoslovaquie	3,741	2,894	+ 29,2			
U.R.S.S.	*0,099	0,041	+ 141,4			
AFRIQUE						
Algérie	0,798	0,672	+ 18,7			
Lybie	12,053	11,574	+ 4,1			
Maroc	1,777	1,808	- 1,7			
République Afrique du sud	0,534	0,295	+ 81,0			
Tunisie	0,709	0,707	+ 0,2			
AMÉRIQUE DU NORD						
Canada	9,741	9,710	+ 0,3			
États-Unis	8,451	8,284	+ 2,0			
AMÉRIQUE DU SUD						
Argentine	*5,479	4,870	+ 12,5			
Chili	5,192	5,454	- 4,8			
Uruguay	4,950	4,448	+ 11,1			
ASIE						
Arabie Saoudite	*5,184	4,737	+ 9,4			
Hong-Kong	5,720	5,764	- 0,7			
Iran	*2,343	0,642	+ 264,9			
Irak	0,926	0,768	+ 20,5			
Japon	7,978	8,593	- 7,1			
Singapour	11,262	11,187	+ 0,6			
Syrie	*1,830	1,016	+ 80,0			
OCÉANIE						
Nouvelle Zélande	13,531	12,162	+ 11,2			
<i>Moyenne C.E.E.</i>	7,671	8,207	- 6,5			
<i>Moyenne A.E.L.E.</i>	9,520	10,234	- 6,0			
<i>Moyenne Europe occidentale (autres pays)</i>	6,764	6,824	- 0,8			
<i>Moyenne Europe Est</i>	0,598	0,532	+ 12,4			
<i>Moyenne Amérique du Nord (Canada-USA)</i>	8,060	8,445	- 4,5			

* - au moment de la rédaction (15.5.1975), les chiffres de populations de l'ONU pour ces pays ne nous étaient pas parvenus ; nous avons donc fait une estimation de leur population en 1974, en fonction du taux d'augmentation de la population de 1973 sur 1972.

Source : chiffres d'importation du groupe intergouvernemental FAO et chiffres de population de l'ONU.

On constate qu'il n'y a pas de changement dans l'ordre des treize premiers pays importateurs, et peu pour les suivants, alors que pour les pays exportateurs, les changements ont été plus marqués.

Mais dans le cas des pays importateurs, on note des différences notables, si on procède à un classement comparatif de la consommation annuelle par habitant (voir tableau 4).

Le sous-groupe examina ce que pourrait être la situation en 1975, compte tenu des derniers renseignements donnés par les représentants de chaque pays, et des informations de certains délégués sur les possibilités de leurs marchés, en particulier des pays à économie planifiée.

Les exportations au cours de l'année devraient être de 6.817.000 tonnes, soit une augmentation de 5,3 p. cent, et les importations de 6.674.000 tonnes, en augmentation de 4,7 p. cent. On peut dire que le marché, selon ces statistiques, sera équilibré. La différence entre importations et exportations est de 2 p. cent, ce qui est une freinte entre le poids expédié et celui réceptionné, sans les pertes pouvant advenir.

La réduction notable des exportations du Honduras, -34,6 p. cent, par rapport à 1974, serait compensée par l'augmentation générale des autres pays d'Amérique latine, en particulier la Colombie, +22,8 p. cent. Les pays de l'UPEB, qui représenteraient 45 p. cent des exportations mondiales, seraient en augmentation de 17,7 p. cent (Amérique centrale, 35 p. cent, Amérique du sud, 30,4 p. cent, Antilles, 7,8 p. cent, Afrique, 7 p. cent, Asie, 13,7 p. cent, Europe, 5,7 p. cent). L'Afrique augmenterait de 10 p. cent, les Antilles de 9,2 p. cent, l'Asie de 10,6 p. cent. Les pays fournisseurs des marchés organisés firent observer qu'ils adaptaient leur production à la possibilité de leurs marchés.

Les membres ont espéré que le Japon et l'Europe occidentale augmenteraient leurs importations. Quand on examine les pourcentages établis au tableau 2, on s'aperçoit, contrairement à ce que certains pensent, que les importations de la C.E.E., principal client avec l'Amérique du nord, 1.989.000 et 1.996.000 tonnes respectivement, (Ces deux entités économiques, à elles deux, prennent près des 2/3 des importations, 59,7 p. cent), n'augmenteront pas leurs importations de façon notable.

En effet, seules l'Allemagne fédérale et l'Italie comptent augmenter leurs importations de 3,5 p. cent et 3,7 p. cent respectivement, alors que pour les autres pays, elles seront en régression. L'ensemble de la C.E.E. verra ses importations croître de 0,5 p. cent seulement. Aux États-Unis, il est prévu une diminution de 1,1 p. cent.

L'équilibre du commerce international bananier n'existera que grâce aux importations de l'Asie, +13,7 p. cent, avec 1.270.000 tonnes, 19 p. cent du total, dont le Japon +6,2 p. cent (930.000 tonnes); et grâce également aux importations des autres groupes de pays, mais de façon moindre : A.E.L.E., +1,3 p. cent (5,6 p. cent des importations, Europe orientale, +8 p. cent (3,4 p. cent des importations), Afrique, +14,8 p. cent (1,6 p. cent des importations).

Le sous-groupe n'a pu que constater que si les prix, tant à l'importation qu'aux stades suivants, gros et détail, ont été légèrement supérieurs en valeur courante en 1974, ils ont été, en valeur constante, inférieurs à ceux de 1973. Toute-

fois, au cours de l'année, il y a eu de très fortes fluctuations, les écarts des prix de gros allant de 14 à 38 p. cent et même à 62 p. cent.

C'est sur les marchés anglais et français que les écarts furent les moins importants. Elles ont été la conséquence de l'ouragan Fifi : en fin d'année, les prix ont atteint des cours à très fort niveau, qui ont continué dans les premiers mois de 1975. Mais lorsque les approvisionnements redeviendront normaux, il est fort probable que les prix seront à la baisse. Il ne faut pas perdre de vue les conséquences de la pression économique.

Le sous-groupe a ensuite établi, comme à chacune de ses réunions, la conjoncture à moyen terme.

Ces prévisions furent faites, non pas en fonction des possibilités de production des pays exportateurs, mais des quantités disponibles pour l'exportation, pouvant être commercialisées à des prix rémunérateurs et équitables. D'ailleurs, certains pays, comme l'Équateur, indiquèrent avoir entrepris des études sur le potentiel des pays importateurs en fonction de différents facteurs.

Dans les tableaux 5 et 6 sont données les prévisions d'exportations et de consommation en 1978. Des comparaisons sont faites entre les prévisions de 1978 et les réalisations de 1974 et de 1973, d'une part, et les prévisions de 1975, d'autre part.

Pour les exportations, qui seraient de 8.823.000 tonnes, on constate une augmentation de 36,3 p. cent sur 1974, de 29,4 p. cent sur 1978, mais une régression de 2,7 p. cent sur les prévisions de 1977. La part de l'Amérique centrale sera de 30 p. cent, celle de l'Amérique du sud de 27,3 p. cent, celle de l'UPEB de 40 p. cent (autant qu'en 1974), alors que les exportations d'Amérique latine ne seront que de 57,3 p. cent contre 69,2 p. cent en 1973, 66,3 p. cent en 1974 et 65,7 p. cent en 1975. La part des Antilles sera de 8,3 p. cent, celle de l'Afrique de 7,4 p. cent, de l'Asie de 11,8 p. cent, de l'Europe de 4,9 p. cent.

Par rapport aux prévisions de 1977, il n'est envisagé des augmentations que pour les pays suivants : Cameroun, +5 p. cent, Somalie, 4,2 p. cent, Guatémala 10 p. cent, Honduras, +3,7 p. cent, Nicaragua, +16,6 p. cent, Colombie, +12,2 p. cent, Windward Islands et Jamaïque, +5,4 et +6 p. cent, les Philippines, +13,3 p. cent. Les autres pays ont, soit des prévisions équivalentes, tels la France, l'Équateur, la Côte d'Ivoire, soit des prévisions en régression.

Les prévisions d'importations mondiales pour 1978 sont en augmentation de 3,6 p. cent sur celles de 1977, et de 12,8 p. cent sur les importations de 1974, avec un total de 7.302.000 tonnes, dont 29,4 p. cent pour la C.E.E. (2.150.000 tonnes), devant le premier importateur mondial et avant l'Amérique du nord, 28,6 p. cent, pour laquelle on prévoit 10,9 p. cent de plus qu'en 1977.

Les importations de l'Afrique, 1,4 p. cent du total, seront en augmentation de 11,9 p. cent sur les prévisions précédentes (1977), l'Asie +5,8 p. cent avec 1.330.000 tonnes, 18,2 p. cent (17,5 p. cent en 1974). Celles de l'A.E.L.E. seront inférieures de 1 p. cent aux prévisions de Rome, celles de l'Europe orientale de 29,7 p. cent.

Cette prévision fait ressortir un excédent de plus de 1.500.000 tonnes, inférieur à celui qui apparaissait dans les prévisions faites à Rome : plus de 2 millions de tonnes.

TABLEAU 4 - Consommation par habitant en 1974 et 1973 (en kg). Classement des consommateurs.

Classement des consommateurs en 1974	Consommation/habitant en 1974 (en kg)	Classement en 1973	Consommation/habitant en 1973 (*)
1. Argentine	19,074	1.	18,452
2. Nouvelle Zélande	13,531	2.	12,162
3. Libye	12,053	3.	11,574
4. Singapour	11,262	4.	11,187
5. Suisse	10,714	5.	11,150
6. Irlande	10,355	13.	9,570
7. Espagne	10,278	8.	10,763
8. Portugal	10,046	10.	10,163
9. Norvège	9,949	7.	10,833
10. Canada	9,741	12.	9,710
11. Allemagne fédérale	9,496	6.	10,909
12. France	9,364	15.	9,243
13. Suède	9,191	9.	10,212
14. Finlande	8,817	18.	8,685
15. U.E.B.L.	8,782	14.	9,296
16. Pays-Bas	8,622	17.	9,023
17. Autriche	8,476	11.	9,827
18. États-Unis	8,451	20.	8,284
19. Japon	7,978	19.	8,593
20. Danemark	7,215	16.	9,066
21. Allemagne de l'est	5,882	22.	5,873
22. Italie	5,744	21.	6,425
23. Hong Kong	5,720	23.	5,764
24. Angleterre	5,423	25.	5,444
25. Chili	5,192	24.	5,454
26. Arabie Saoudite	5,184	26.	4,737
27. Uruguay	4,950	27.	4,448
28. Tchécoslovaquie	3,741	29.	2,894
29. Yougoslavie	3,721	28.	3,091
30. Iran	2,343	32.	0,642
31. Syrie	1,830	31.	1,016
32. Maroc	1,777	30.	1,808

* réajusté d'après les nouvelles données.

Cette situation met en exergue de façon marquante, pour ne pas dire pressante, la nécessité de mesures à prendre pour assurer une adaptation aux possibilités du marché de la production et des exportations. Faute d'une telle action, des prix équitables et rémunérateurs ne seraient pas envisageables, au contraire, il faudrait prévoir une baisse des prix pour une industrie mondiale qui doit être rentable.

GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL

Lors de l'ouverture des travaux, dans son discours, son Excellence, M. SERI GUOLEBA, qui fut élu à l'unanimité président de la session, évoqua après un rappel des sessions précédentes, les difficultés auxquelles l'industrie bananière doit faire face, par suite de la baisse des prix et de l'augmentation des coûts de production, ce de façon constante. Il a fait ressortir l'importance du fossé qui se crée, non seulement entre prix au producteur, mais également prix aux divers stades jusqu'à celui payé par le consommateur, la Côte d'Ivoire est bien au fait du sujet pour la banane, d'une part, et pour le café, d'autre part. Il fit ressortir que le problème des pays producteurs du tiers monde est d'ob-

tenir plus de justice dans la répartition des revenus provenant des produits pour lesquels le déséquilibre devient pour le moins alarmant entre l'offre et la demande, le facteur monétaire aggravant la situation.

Il a souhaité dès le début des travaux, que les participants recherchent ensemble, de façon pragmatique, les façons et moyens susceptibles de garantir une action internationale visant à assurer des prix rémunérateurs aux producteurs. Il a rappelé le front commun réalisé par les exportateurs lors de la réunion de Bogota, la bonne volonté et la coopération entre pays producteurs et importateurs s'imposant pour une action internationale en faveur de la banane. Il se félicita des remarquables progrès réalisés par le sous-groupe des exportateurs avant l'ouverture de la session, ce dans l'esprit du Consensus des Iles Canaries, et des recommandations de Bogota.

Il déclara que «l'important était d'admettre l'opportunité et l'urgence d'un dispositif adéquat, d'en dessiner les contours, d'en indiquer les objectifs. Si le groupe plénier y parvient, la rencontre d'Abidjan marquera le tournant qui doit faire déboucher le chemin qui, depuis les Iles Canaries, conduit inexorablement vers un accord».

TABLEAU 5 - Prévisions d'exportations en 1978 (en 000 tonnes)
Comparaisons entre les prévisions de 1978 et les réalisations de 1973 (A),
entre les prévisions de 1978 et les réalisations de 1974 (B),
entre les prévisions de 1978 et celles de 1977 (C) (en p. cent).

	prévisions de 1958	A	B	C
AFRIQUE	655	+49,2	+35,6	=
Cameroun	105	+41,8	+31,2	+5,0
Côte d'Ivoire	175	+11,2	+8,0	=
Madagascar	10	+66,6	+66,6	-60,0
Portugal (prov.OM)	115	+43,7	+25,0	=
Somalie	250	+133	+100	+4,1
AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE	3.404	+40,9	+42,6	-5,6
Costa-Rica *	1.128	+16,6	+14	-1,6
Guatémala *	275	+10,0	+2,9	+10,0
Honduras *	1.100	+71,1	+163,1	+3,7
Belize	50	-	+525,0	-10,0
Mexique	40	+1900	+300	-27,2
Nicaragua	140	+23,8	+16,6	+16,6
Panama *	621	+48,2	+13,9	-6,6
République dominicaine	50	+108	+66,6	-50
AMÉRIQUE DU SUD	2.443	+29,7	+17,6	+1,3
Brésil	190	+21,7	+8,5	-5
Colombie *	448	+34,9	+9,8	+12,2
Équateur	1.750	+28,9	+20,6	=
Surinam	55	+57,1	+37,5	-8,3
Total UPEB	3.572	+36,9	+16,3	+1,4
ANTILLES	740	+51,1	+38,3	+2,6
France (DOM)	390	+27,8	+20	=
dont Guadeloupe	170	+44	+30,7	=
Martinique	220	+17,6	+12,8	=
Jamaïque	175	+141,3	+94,4	+6,0
Windward Islands	175	+56,2	+45,8	+5,4
ASIE	1.048	+24,1	+12,2	-7,6
Chine (Formose)	160	=	=	-49,2
Inde	8	=	-25,0	-73,3
Israël	5	-80,0	-80,0	-50,0
Malaisie	25	+25,0	+13,6	-16,6
Philippines	850	+34,9	+18,0	+13,3
EUROPE	435	+12,1	+11,5	-1,1
Espagne (Canaries)	410	+11,4	+12,3	-3,5
Portugal (Madère)	25	+25,0	=	+66,6
OCÉANIE	18	+63,6	+50,0	-21,7
Iles Cook	3	+50,0	+50,0	=
Iles Fidji	5	+400,0	+150,0	=
Iles Samoa	5	=	=	-50,0
Iles Tonga	5	+66,6	+66,6	=
DIVERS	80	=	=	=
TOTAL MONDIAL	8.823	+36,3	+29,4	-2,7

* - pays de l'UPEB.

M. VITON, au nom du Président général de la F.A.O., dans son discours, nota l'importance critique de la présente réunion pour l'économie mondiale de la banane. Il rappela l'évolution récente de l'économie bananière, l'esprit de compréhension et de compromis de la réunion de Bogota, de celle du sous-groupe des exportateurs, l'importance d'un

accord international pour l'amélioration des prix au moyen d'une réglementation internationale des exportations et des importations, et d'une discipline en matière de production, car il n'est guère possible d'escompter une diminution de ses coûts, ceux-ci ayant augmenté de l'ordre de 40 à 60 p. cent ces trois dernières années. En effet, dans des conditions

TABLEAU 6 - Perspectives des consommations en 1978, comparativement à celles 1973, 1974, et aux prévisions de 1977 (en 000 tonnes).

	prévisions 1978	A	B	C
AFRIQUE	103	+39,1	+21,1	+11,9
Algérie	20	+53,8	+33,3	=
Lybie	37	+37,0	+23,3	+15,6
Maroc	40	+33,3	+14,2	+14,2
Tunisie	6	+50,0	+20,0	-
AMÉRIQUE DU NORD	2.090	+3,6	+4,7	+10,7
Canada	240	+9,5	+9,0	+28,3
États-Unis	1.850	+3,2	+4,5	+8,8
AMÉRIQUE DU SUD	256	+34,0	+28,6	+2,4
Argentine	170	+41,6	+41,6	+9,6
Chili	70	+29,5	+16,6	-6,6
Uruguay	16	+6,6	-5,8	-20,0
ASIE	1.330	+19,0	+4,7	+5,8
Arabie Saoudite	65	+62,5	+8,3	+30,0
Hong-Kong	30	+20,0	+20,0	-3,4
Iran	110	+46,6	+10,0	-
Japon	1.050	+20,0	+12,9	-5,0
Koweït	45	+80,0	+12,5	+80,0
Syrie	30	+130,7	+20,0	+200,0
EUROPE	3.403	+12,9	+11,5	-0,7
<i>C.E.E.</i>	<i>2.150</i>	<i>+8,6</i>	<i>+8,0</i>	<i>-1,0</i>
Allemagne fédérale	620	+5,2	+1,6	=
Angleterre	330	+8,5	+8,9	-8,3
U.E.B.L.	99	+12,5	+16,4	-1,0
Danemark	44	+18,9	+22,2	-6,3
France	530	+8,1	+9,2	+1,9
Irlande	32	=	+6,6	+10,3
Italie	365	+14,7	+10,6	=
Pays-Bas	130	+8,3	+18,1	=
<i>A.E.L.E.</i>	<i>439</i>	<i>+17,0</i>	<i>+15,5</i>	<i>-1,0</i>
Autriche	75	+17,1	+15,3	-1,3
Finlande	40	-2,4	+2,5	+5,2
Norvège	44	+10,0	+10,0	=
Portugal	120	+39,5	+27,5	-7,6
Suède	85	+13,3	+8,9	=
Suisse	75			
<i>Autres pays d'Europe occidentale</i>	<i>499</i>	<i>+11,8</i>	<i>+10,8</i>	<i>-2,1</i>
Espagne	395	-11,4	-12,2	+1,2
Grèce	20	+566,6	+33,3	=
Yougoslavie	84	+7,6	+9,0	-16,0
<i>Europe de l'Est</i>	<i>315</i>	<i>+47,1</i>	<i>+35,7</i>	<i>+2,9</i>
Allemagne de l'est	120	+20,0	+9,0	=
Bulgarie	15	+650,0	+400,0	+50,0
Hongrie	20	+150,0	+33,3	+25,0
Pologne	45	+104,5	+104,5	+12,5
Roumanie	10	+400,0	+400,0	=
Tchécoslovaquie	70	+27,2	+20,5	=
U.R.S.S.	35	+40,0	+59,0	-12,5
OCÉANIE	50	+21,9		+11,1
Nouvelle Zélande	50	+21,9		+11,1
AUTRES PAYS	70			=
TOTAL MONDIAL	7.302	+12,8	+9,4	+3,6

d'offre plus ou moins surabondante, seul l'aménagement des approvisionnements permet de protéger les recettes financières des pays exportateurs.

Il évoqua ensuite les documents préparés par le Secrétariat pour faciliter les travaux du groupe, déjà étudiés par le sous-groupe des exportateurs, et ceux concernant le marché des produits bananiers à usage alimentaire :

- CCP/BA 75/4, BA 75/5, BA 75/6 sur l'élasticité des prix de la banane au niveau du détail,
- CCP/BA 75/9 sur la concurrence des prix entre les bananes, les mandarines, les pommes et les autres fruits frais sur le marché japonais,
- CCP/BA 75/7 qui est un memento sur le transport océanique des bananes,
- CCP/BA 75/8 sur les aspects économiques de la production, du commerce et de la distribution des bananes. Ce dernier document, établi sur les instructions du groupe, est surtout une synthèse des données sur le commerce bananier, et une terminologie puisée à différentes sources pour mieux saisir la nature et la structure du marché mondial de la banane, en fonction des taux de change, des coûts de production, de distribution, de l'organisation de la commercialisation et de la répartition.

Évoquant les possibilités de la forme de l'accord international, qui devrait être l'aboutissement normal de cette session, et dont l'importance est primordiale pour la prospérité de l'économie mondiale de la banane, conformément à la recommandation du sous-groupe des exportateurs, M. VITON préconisa un accord officiel plutôt qu'un accord officieux.

Il a déclaré, selon son expérience, que :

«Pour assurer le succès durable d'un dispositif international d'aménagement du marché d'un produit, il faut réunir au moins les deux conditions suivantes : l'appui des pays exportateurs représentant au moins 80 p. cent des approvisionnements mondiaux, et l'appui, sinon la coopération, des pays importateurs. Une telle coopération est une nécessité absolue, même en ce qui concerne des produits dont la commercialisation est plus facile à contrôler. Tout arrangement doit être réaliste et vraiment équitable. Il doit viser non seulement à obtenir des prix rémunérateurs pour les producteurs, mais aussi assurer aux pays importateurs des arrivages réguliers de bananes de qualité, à des prix raisonnables pour les consommateurs, par rapport aux autres fruits. Les études entreprises par la F.A.O. ont montré que dans la plupart des pays à revenu élevé, l'élasticité de la demande par rapport aux prix est faible. Toutefois, des prix élevés pourraient avoir des effets négatifs sur la demande. La concurrence en matière de prix, est limitée, comme l'a confirmé l'étude entreprise sur le marché japonais».

Il est revenu sur les travaux du sous-groupe des exportateurs, dont les recommandations soumises aux délibérations du groupe intergouvernemental constituent certainement le fait le plus important de l'histoire du groupe depuis sa création. Il pense que, quoi qu'il advienne de la conclusion des travaux, ces seules recommandations passeront dans l'histoire de la banane sous le nom «d'accord d'Abidjan». Il vaut mieux que les discussions soient difficiles au cours des journées de travail qu'une apparente facilité qui, dans des négociations comparables, cache trop souvent des pièges fatals d'administration et de mise en vigueur. Il émit le vœu que les travaux soient profitables à l'économie bananière,

malgré la divergence d'intérêts toujours inévitable entre importateurs et exportateurs. Il espère que la coopération entre ceux-ci et les sociétés de commercialisation sera obtenue, peut-être pas par pur altruisme, certes, mais en raison des réalités de leurs propres intérêts économiques bien compris, et de celles qui sont les réalités juridiques et gouvernementales.

Il souhaite que la voie choisie par le sous-groupe des exportateurs, qui est la bonne, soit suivie car elle peut mener à une économie plus saine et plus prospère, d'autant plus que les obstacles ne sont pas insurmontables, même pour un fruit, denrée périssable, à caractéristiques particulières.

Le groupe, après avoir désigné comme vice-présidents D. KOENIG (Allemagne fédérale) et H.E. MALDONADO (Équateur), adopta l'ordre du jour.

Il examina les propositions d'action internationale, visant à assurer les prix rémunérateurs et équitables, à améliorer l'accès au marché selon le document CCP/BA 75/3, et les propositions du sous-groupe des exportateurs :

«Le Président du sous-groupe des exportateurs a évoqué les recommandations du groupe de travail qui, s'étant réuni à Bogota (Colombie) en décembre 1974, était parvenu à la conclusion que «des mesures immédiates doivent être prises dans le cadre du groupe intergouvernemental sur la banane en vue de négocier un accord international visant à améliorer les prix de la banane moyennant la réglementation des approvisionnements destinés aux pays importateurs». Il a déclaré que le sous-groupe - ayant considéré les effets négatifs exercés sur le bien-être social et les possibilités de développement économique des pays exportateurs de bananes, par la tendance persistante à la baisse des prix réels perçus pour ce fruit - avait conclu, à l'unanimité, qu'il était nécessaire de prendre des mesures correctives, mais que rien ne serait fait sans l'appui total et la coopération des pays importateurs. Le seul moyen de garantir de meilleurs prix aux pays exportateurs consiste à aménager le marché dans le cadre d'un accord international sur la banane. Il est convenu, à l'unanimité, qu'un tel accord reconnaîtra la position des fournisseurs préférentiels au sein de leurs marchés traditionnels, et leur garantira pour l'avenir, les mêmes avantages sur ces marchés que par le passé. Le sous-groupe des exportateurs a recommandé en conséquence «qu'un groupe de travail du groupe intergouvernemental sur la banane soit convoqué aussitôt que possible pour préparer le texte d'un projet d'accord qui sera soumis à l'examen du groupe entier. Le projet définitif sera ensuite présenté à une conférence de négociation que convoquera le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies».

«Au nom des neuf pays membres de la Communauté, la délégation de la C.E.E. a félicité les exportateurs de l'Accord auquel ils sont parvenus, à l'unanimité, sur l'aménagement du marché, et a souligné l'importance de la Communauté en tant que marché d'importation pour la banane. La Communauté compte en effet pour plus d'un tiers dans le commerce mondial de ce fruit. Elle est préoccupée de la situation économique difficile dans laquelle se trouvent les pays exportateurs de bananes du fait de la stagnation des prix et de la hausse conjuguée des coûts de production et de distribution. La Communauté note avec satisfaction que les pays exportateurs sont parvenus à une entente effective concernant la nécessité d'un accord international sur la banane, accord dont les principes fondamen-

taux ont été définis. La Communauté s'est déclarée prête à coopérer avec les pays exportateurs et à participer activement à l'examen des problèmes que pose la négociation d'un accord international. La première étape consiste à mettre sur pied un groupe de travail chargé de préparer le texte d'un document de négociation : la Communauté est prête à participer aux travaux de la façon la plus constructive.

La délégation de la C.E.E. a ensuite passé en revue un certain nombre de développements particuliers intéressant la Communauté, survenus depuis la session extraordinaire du groupe intergouvernemental qui s'est tenue à Rome en mai 1974. Elle a notamment mentionné la Convention de Commerce, d'Aide et de Développement signée fin février à Lomé, entre la Communauté et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cette convention institue un système de stabilisation des recettes d'exportation, ce qui est un trait nouveau à noter, et comporte un protocole numéro 6 relatif aux bananes. La délégation a souligné que ni la Convention, ni le Protocole relatif aux bananes n'apportait ou ne devait apporter de modifications fondamentales dans la politique communautaire à l'égard des pays tiers. Elle a relevé, en particulier, que la Convention et le Protocole ne comportent pas de nouveaux obstacles aux échanges. Enfin, le porte-parole de la C.E.E. a évoqué les possibilités en matière d'accès au marché qui pourraient s'offrir au cours des négociations multilatérales sur le commerce ouvertes au sein du G.A.T.T.».

Les pays importateurs acceptèrent à l'unanimité de participer à un groupe de travail ayant pour objet la mise au point d'un processus visant l'amélioration de la situation économique bananière mondiale. Ce, après que la délégation des États-Unis, en tant que principal importateur mondial et marché libre, ait souligné son appui traditionnel à la liberté du commerce et de la libéralisation accrue des échanges. Elle déclara que la décision du sous-groupe des exportateurs pour un accord officiel, fait nouveau, l'avait prise au dépourvu, alors qu'à son avis, le document BA 75/3 plaidait plus pour des arrangements non-officiels. Elle annonça qu'elle était toutefois prête à écouter, consulter, étudier et discuter des problèmes posés par une action internationale, ce dans le cadre de sa participation traditionnelle aux négociations internationales sur les produits.

Le Représentant de l'Équateur, se félicitant de l'acceptation des pays importateurs, déclara que son gouvernement était en plein accord avec le paragraphe 8 du rapport du sous-groupe des exportateurs. Il avait confiance dans un dialogue franc et sincère, dans le fait que les pays consommateurs assumeront toutes leurs responsabilités, alors qu'à Bogota, le groupe avait prévu des mesures immédiates pour l'amélioration des prix, compte tenu que les prix reçus par les producteurs diminuent, alors que tout augmente au delà de l'inflation.

Il suggérait, au nom de sa délégation, les principes énoncés au paragraphe 8 n'étant pas limitatifs, «qu'un accord international efficace contienne des dispositions visant la suppression de tous les obstacles, douaniers ou non, aux importations de bananes sur tous les marchés, en tenant dûment compte de la position particulière des fournisseurs préférentiels. En outre, il a proposé l'introduction d'un système d'indexation des prix de la banane, fondé sur les indices de prix des importations essentielles de matières premières et d'équipement. Il a déclaré qu'il serait nécessaire

de prendre des mesures propres à élargir les marchés, notamment ceux des pays socialistes. Le coordonnateur de l'UPEB s'est félicité de la décision prise par les importateurs de participer à un groupe de travail appelé à chercher une solution au problème de la banane. Il a regretté qu'après de longues années de travaux patients et méritoires au sein du groupe intergouvernemental, les importateurs n'aient pas encore fixé d'une façon claire la manière dont ils pourraient contribuer à la solution du problème. Quant au groupe de travail qui venait juste d'être établi, le coordonnateur de l'UPEB a déclaré qu'il ne devrait pas constituer uniquement un mécanisme de dialogue. En effet, on dispose déjà pour cela du groupe intergouvernemental. Il faudrait donc considérer ce groupe de travail comme un outil qui engagerait les pays exportateurs et les pays importateurs à adopter des mesures concrètes visant la stabilisation et le renforcement de l'industrie bananière, tout en assurant aux pays producteurs une participation équitable : il est indispensable de trouver un système qui tienne compte de la réalité du marché. Il a fait observer qu'en laissant l'industrie bananière à la merci des forces du marché, sans contrôles ni correctifs, on avait abouti à une structure injuste des salaires et à des prix non rémunérateurs pour les producteurs. Pour ce qui est des objectifs du groupe de travail, le coordonnateur de l'UPEB croit comprendre que les pays exportateurs et importateurs se sont engagés à prendre toutes mesures nécessaires en vue d'équilibrer l'offre et la demande à des prix rémunérateurs pour les producteurs et raisonnables pour les consommateurs. De telles mesures seraient également propres à assurer des approvisionnements adéquats de bananes et à accroître la consommation. Il faudrait s'employer à réduire les obstacles au commerce de la banane, tout en s'assurant de ce que les mesures de libéralisation ne compromettent jamais la position des fournisseurs préférentiels. Quant aux nouveaux marchés, notamment les marchés socialistes, le coordonnateur de l'UPEB a souligné qu'il serait essentiel de mettre au point un plan à moyen terme visant à accroître, dans ces pays, la consommation de bananes. Il a déclaré que des campagnes de promotion seraient nécessaires et qu'il fallait s'employer à établir l'infrastructure indispensable à la manipulation du fruit à grande échelle. Le représentant de la CNUCED a félicité le sous-groupe des exportateurs et le groupe intergouvernemental pour les résultats obtenus et a déclaré que la CNUCED accorderait son appui total à ces recommandations. Il a ensuite fait un exposé sur les activités de la CNUCED dans le domaine des produits de base, en particulier sur la nouvelle approche intégrée aux problèmes des produits, et sur la série d'études de commercialisation et de distribution qu'avait entreprise le Secrétariat de la CNUCED. Une étude sur la commercialisation et la distribution des bananes a été soumise à la dernière session du comité CNUCED des produits de base. Le représentant du GATT a fait un exposé sur l'historique et l'évolution récente des négociations commerciales multinationales entreprises en vertu de la déclaration de Tokyo. Il a notamment mentionné le Groupe des produits tropicaux, au sein duquel pays producteurs et pays importateurs pourraient se réunir afin de négocier des concessions commerciales. Plusieurs pays producteurs avaient indiqué qu'ils désiraient voir la banane figurer sur la liste des produits pour lesquels des concessions pourraient être envisagées. Il a déclaré que ce groupe se réunirait en juin pour examiner les préparatifs intéressant la présentation et la diffusion possible des offres initiales.

Il a ensuite fait état de l'étroite coopération et des relations de travail que les secrétariats du GATT et de la FAO ont toujours entretenues, et il a déclaré qu'il était convaincu que cette coopération se poursuivrait tout au long de la prochaine série de négociations.

PRODUITS TRANSFORMÉS

Les documents BA 75/4 et 75/5 ne firent pas l'objet d'échanges de vue particuliers. Le premier fait ressortir que, contrairement à ce que d'aucuns pensent en fonction de la surproduction, de la quantité plus importante de bananes déclassées à l'exportation compte tenu de la primauté de la qualité, la transformation pourrait être une solution pour certains producteurs.

Or, celle-ci ne revêt guère d'importance, si ce n'est pour satisfaire les besoins de quelques petits marchés spécialisés. Le tonnage des produits de bananes : bananes séchées, purée de bananes en conserve ou lyophilisée, poudre, farine, flocons, fragments de bananes, chips, bananes en tranches en conserve, confitures, ne représente qu'une fraction négligeable.

Certes, les données statistiques sont assez fragmentaires pour évaluer les quantités exactes et totales de ces différents produits faisant l'objet du commerce international.

Les bananes séchées, dont la production est plus forte en temps de guerre, n'ont jamais été très populaires, leur vente se limitant en principe aux magasins de produits diététiques et végétariens.

L'Équateur est le principal producteur, suivi par le Brésil et quelques pays africains : République malgache, Angola, Zaïre. D'autres pays d'Afrique ont des productions sporadiques, ils ont essayé de lancer cette exportation ainsi que les pays des Caraïbes, d'Asie, ou des Iles du Pacifique.

Les exportations se situent autour de 2.500 tonnes de produit, l'équivalent d'environ 25.000 tonnes de bananes fraîches, soit 0,004 p. cent environ du tonnage exporté en 1974.

Nous donnons ci-dessous les chiffres d'importations en notre possession pour 1974, comparativement à 1973 (en tonnes) :

	1974		1973
	total	provenance Équateur	total
Allemagne fédérale	568	542	393
Angleterre	76	58	63
Danemark	2	0,8	(a)
États-Unis	611	534(b)	354
France	769	613(c)	568
Japon	298	(a)	260

a - pas de données

b - dont 39 tonnes du Brésil et 31 tonnes des Philippines

c - dont 129 tonnes de Madagascar

La poudre de bananes mûres, dont plusieurs pays avaient essayé de lancer la production commerciale, est surtout produite au Brésil. Les exportations représentent une vingtaine de tonnes.

La farine de bananes, préparée à partir de plantains et de

bananes vertes, se vend surtout sur les marchés producteurs. Le tonnage du commerce international ne dépasse guère quelques centaines de tonnes.

Les flocons de bananes ne se sont pas développés car ils perdent facilement leur arôme, d'une part, et il est nécessaire de les préserver de l'humidité, d'autre part, ce qui oblige à avoir des emballages étanches, donc coûteux.

Les tranches de bananes lyophilisées ont vu leur production arrêtée depuis plus de dix ans, par suite du prix élevé du procédé et du peu de résultat obtenu pour la vente des produits céréalésés.

La purée de bananes est le produit qui a vu son importance s'accroître au cours de la dernière décade. Il y a trois méthodes de traitement. La purée est, soit mise en boîte sous asepsie, soit mise en boîte après acidification, soit par la congélation. Ce dernier procédé est onéreux, il est pratiqué presque exclusivement au Mexique et aux États-Unis. La seconde méthode donne un produit qui n'a pas été accepté pour la fabrication des aliments pour enfants, qui est la principale utilisation. Elle n'est en effet utilisée qu'accessoirement pour aromatiser les gateaux et crèmes glacées. La première méthode est celle qui donne un produit rappelant la banane fraîche écrasée. Elle est utilisée au Honduras, au Panama, aux Philippines depuis 1974.

Avant le retrait de la compagnie multinationale United Fruit de la République Dominicaine, ce pays était également un exportateur notable. Il est intéressant de signaler que les Philippines peuvent produire 8.000 tonnes de purée et pâtes à partir de différents fruits tropicaux.

Le principal acquéreur de ce produit est de loin les États-Unis. Toutefois, ce produit est d'un intérêt limité, comparé aux produits concurrents obtenus à partir d'autres fruits.

Bien qu'il n'y ait pas de rubrique qui lui soit spécialement consacrée dans les statistiques nationales, à part quelques rares exceptions, on peut estimer que le commerce international se situe aux environs de 12.000 tonnes.

Selon les statistiques du Ministère du Commerce des États-Unis, les importations, par provenance, ont été les suivantes au cours des cinq dernières années, pour la pâte et la pulpe de bananes et plantains (rubrique n° 1527200). (en tonnes) :

	1974	1973	1972	1971	1970
total	9.462,0	7.569,5	8.124,5	7.231,5	6.301,0
dont :					
Brésil	1,6	-	-	-	-
Haïti	-	-	-	-	178,8
Honduras	6.160,0	6.569,5	7.139,1	6.307,8	5.940,2
Mexique	786,7	995,7	977,6	921,8	128,2
Panama	2.511,4	4,3	-	-	-
Rep. Dominicaine	-	-	4,9	1,9	-

Les prix déclarés en douane en 1974 étaient de 200,7\$ la tonne (973,3 F) pour le Mexique contre 164,2\$ (827,5 F) en 1972, et pour le Honduras, 118,9\$ (576,6 F) contre 111,4\$ (561,4 F).

D'après les données de la FAO, les importations en 1973 ont été les suivantes (en tonnes) :

	1973	1972
Allemagne fédérale	1.280	1.408
Angleterre	430	378
Canada	430	419
États-Unis	8.125	7.570
France	235	292
Italie	-	219
Japon	158	273
Pays-Bas	112	138
Suisse	317	229

Dans le document de travail sur le transport maritime des bananes sont donnés la situation de la flotte mondiale des reefers, la répartition par pavillon, les principales sociétés de transport, et les liens entre certaines compagnies et le commerce des bananes.

Il évoque également le mode de transport sous ventilation réfrigérée en cale et en conteneurs. Cette dernière méthode a donné des résultats techniquement satisfaisants. La mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'emploi de ceux-ci exigerait des investissements importants, qui dans les conditions actuelles, seraient au mieux tout juste rentables, sans parler du problème de la main d'oeuvre.

Le document sur le commerce des plantains montre que cette banane, aliment de base des populations des zones productrices, a vu sa demande s'intensifier aux États-Unis et en Europe occidentale au cours des dernières années. D'après ce document, le tonnage mondial importé était de 57.993 tonnes, dont 55.128 tonnes par les États-Unis, 2.350 tonnes par l'Angleterre, 450 tonnes par les Pays-Bas, 65 tonnes par la France. Pour 1974, les importations américaines ont été de 61.337 tonnes et les importations anglaises de 2.287 tonnes. Les possibilités d'augmentation des importations de plantains par les marchés européens sont limitées, alors que la tendance est ascendante aux États-Unis.

Les pays exportateurs et importateurs convinrent à l'unanimité d'inviter le Directeur général de la FAO à convoquer, aussitôt que possible, un groupe de travail du Groupe intergouvernemental sur la banane, pour étudier les moyens de mettre en oeuvre les objectifs établis au paragraphe 8 du rapport du sous-groupe des exportateurs :

- assurer l'équilibre entre l'offre et la demande de bananes, grâce à un mécanisme fondé sur la rationalisation de la production et des exportations en fonction des besoins du marché,
- assurer des prix équitables et rémunérateurs pour les

producteurs, et raisonnables pour les consommateurs,

- assurer aux pays importateurs, un approvisionnement régulier en bananes de qualité,
- promouvoir la consommation de bananes dans les marchés actuels, et plus encore dans de nouveaux marchés,
- prendre en compte les caractéristiques particulières de la banane et du marché bananier.

Ces objectifs ne sauraient constituer une liste limitative et immuable. Il a été convenu en outre que les intérêts des fournisseurs préférentiels doivent être sauvegardés et que des mesures spéciales devront être prises en faveur des petits exportateurs.

Cette décision a été prise par l'assemblée plénière, après de nombreux échanges de vue en dehors des réunions, explications, réflexions des membres du front uni des producteurs, et des consommateurs. Comme l'a déclaré un délégué, «l'esprit de Yamoussokro» a soufflé deux fois sur les membres de cette session d'Abidjan qui, sans doute plus que toutes les précédentes, dont celle des Canaries (celle des prémisses) et celle de Bogota, marquera l'histoire et l'évolution du commerce international de la banane sous l'égide de son groupe intergouvernemental. On pourrait dire que cette session d'Abidjan en marque la nouvelle ère, dont à Guayaquil, en 1964, la délégation française avait suggéré, pour ne pas dire proposé, les bases.

L'assemblée plénière proposa que le groupe de travail soit ainsi composé : Allemagne fédérale, Côte d'Ivoire, Équateur, États-Unis, France, Italie, Jamaïque, Japon, Philippines, Royaume Uni, pays de l'UPEB. La France, étant le seul pays de ce groupe à être à la fois pays producteur-exportateur et importateur (8ème et 4ème respectivement), a été désigné par l'ensemble des participants sans distinction d'appartenance.

Les délégations ont exprimé avec chaleur leurs remerciements au Gouvernement de la Côte d'Ivoire, à la COFRUCI, au peuple ivoirien pour l'excellente organisation de la session et l'efficacité du comité d'organisation qui a permis aux délégations, en dehors des séances de travail, de mieux connaître les problèmes de la production bananière du pays, son organisation commerciale et d'apprécier l'hospitalité, l'accueil, la courtoisie du peuple ivoirien.

Le résultat concret de cette session a été obtenu, non seulement par la bonne volonté de tous, mais grâce à la façon experte dont les Présidents menèrent les débats : M. KOFFI N'GUESSAN pour le sous-groupe des exportateurs, M. le Ministre SERI GNOLEBA pour le groupe intergouvernemental, sans omettre M. PRIESTER, Président du sous-groupe des statistiques.